

DIX-HUITIEME SYNODE  
NATIONAL  
DES  
EGLISES REFORMEES  
DE FRANCE.

Tenu à la *Rochelle* depuis le premier jour du mois de Mars  
jusqu'au 12. d'Avril.

L'AN M. DC. VII.

Sous le Regnè de HENRI IV. Roi de France, dit le *Grand*.

*Monsieur Michel Beraud, Pasteur & Professeur dans l'Eglise de  
Montauban fut le Moderateur de ce Synode : Monsieur Jacques  
Merlin lui fut donné pour Ajoint, & Messieurs André Rivet,  
Pasteur de l'Eglise de Touhars, & Daniel Roi, Ancien de  
l'Eglise de Xaintes, pour Scribes.*

LES NOMS DES MINISTRES  
ET DES ANCIENS,

*Qui furent Deputés audit Synode, par les Provinces suivantes.*

ARTICLE I.



Our la Province de *Xaintonge*, d'*Aunis* & *Angoumois*, Mr. *George Pacard*, Pasteur de l'Eglise de la *Rochefoucault*, & Mr. *Jacques Merlin*, l'un des Pasteurs de l'Eglise de la *Rochelle*, avec les Srs. *Artus de Partenay*, Seigneur de *Jenouille*, Ancien de *Tonnayboutonne*, & Monsieur *Daniel Roy*, Ancien de l'Eglise de *Xaintes*, avec des Lettres de leur Deputation.

II

Pour la Province du *Bas Languedoc*, Mr. *Christofle de Barisc*, Sr. de *Gafques*,

T E N U A L A R O C H E L L E. 297

ques, Pasteur de l'Eglise du *Vignan*; & Mr. *Jean Gigord*, Pasteur & Professeur dans l'Eglise de *Montpellier*: avec les Srs. *Tristan de Brucis*, Sr. de *St. Chapte*, Ancien de l'Eglise de *Nimes*, & *Etienne du Bergier*, Ancien de l'Eglise de *Montpellier*, Maître ordinaire de la Chambre des Comptes du *Languedoc*, avec Lettres & pouvoir de ladite Province.

I I I.

Pour les Provinces d'*Orleans*, *Berry*, *Blaisois*, *Nivernois* &c. Monsieur *Jouchim du Moulin*, Pasteur de l'Eglise d'*Orleans*, & Mr. *Nicolas Vigier*, Pasteur de l'Eglise de *Blois*: avec les Srs. *Daniel de St. Quentin*, Seigneur Baron de *Blet*, Ancien de l'Eglise de *St. Amand*, & *Michel de Lannay* Sieur de *Filaines*, Ancien de l'Eglise de *Blois*, avec des Lettres de Deputation.

I V.

Pour la Province de l'*Isle de France*, la *Champagne* & *Brie*, Monsr. *François de l'Auberan*, dit de *Montigny*, Pasteur de l'Eglise de *Paris*, & Mr. *Thobie Yoland*, Pasteur de l'Eglise de *Vitry le François*, & *Paul de Chartres*, Sieur du *Plessis Charville*, Ancien de l'Eglise de *Chartres*, avec des Lettres de Deputation.

V.

Pour la Province de la *Basse Guienne*, le *Perigord* & *Limonin*, Mr. *Paul Baduel*, Pasteur de l'Eglise de *Castillon*, & Mr. *Gilbert Primerose*, Pasteur de l'Eglise de *Bordeaux*, avec *Jean du Puy* Sr. de *Cases*, Ancien de l'Eglise de *Castillon*, & Mr. *Etienne de Manial*, Ancien de l'Eglise de *Bordeaux*, sans Lettres de Deputation.

V I.

Pour les Provinces d'*Anjou*, *Touraine*, *Maine* &c. Mr. *Abel Bedé* Pasteur de l'Eglise de *Loudun*, & Mr. *Pierre Salomeau*, Pasteur de l'Eglise de *Vendôme*, avec *Jacques de Ridoüe*, Ecuyer Seigneur de *Sangay*, Ancien de l'Eglise de *Baugé*; & *Bartelemy de Burges*, Ancien de l'Eglise de *Loudun* avec des Lettres de Deputation.

V I I.

Pour la Province du *Haut Languedoc* & de la *Haute Guienne* Mr. *Michel Bouraud*, Pasteur & Professeur dans l'Eglise de *Montauban*, & Mr. *Daniel Raffin*, Pasteur de l'Eglise de *Realmont*, avec *Jean Perior*, Ancien de l'Eglise de *Montauban*, & *Pierre Philippin*, Ancien de *St. Antonin*, sans Lettres de Deputation.

V I I I.

Pour le *Haut & Bas Vivarez* Mr. *Jean Valetón*, Pasteur de l'Eglise de *Privas*, & Mr. *Christophe Gamón*, Ancien de l'Eglise d'*Annonay*, avec des Lettres d'excuse, pour n'avoir pas envoyé le nombre de Deputés prescrit par les Articles des Synodes precedens; lesquelles n'ont pas été jugés admissibles: c'est pourquoi on a censuré ladite Province, de laquelle néanmoins les Duputés ont été admis pour cette fois, sans conséquence pour l'avenir, avec déclaration à ladite Province, qui si elle n'envoie pas deormais le nombre de quatre Deputés, ils n'auront point de voix deliberative suivant la Resolution qui en a été prise au Synode National de *Gap*.

## IX.

Pour la Province Mr. Daniel Chamforan, Pasteur de l'Eglise de la Caste, & Pierre Texier, Ancien de l'Eglise de Lormarin, avec des Lettres d'excuse de ce qu'ils n'ont pas pu envoyer le nombre des Deputés susmentionné, lesquels attendu le petit nombre des Pasteurs de ladite Province, ont été admis pour cette fois seulement, leur aiant ordonné d'en envoyer 4. à l'avenir, ou de se joindre à une autre Province.

## X.

Pour la Province du Haut & Bas Poitou, Mr. Jacques Clomenceau, Pasteur de l'Eglise de Poitiers; & Mr. André Rivet, Pasteur de l'Eglise de Tonars: avec Samuel Mauslerc, Sr. de Marconnay, Ancien de l'Eglise de Poisé & Beleville, & Mr. Joseph des Fontaines, Ancien de l'Eglise de Melle, sans Lettres de Deputation.

## XI.

Pour la Province du Dauphiné, Mr. Jean Paul Perrin, Pasteur de l'Eglise de Nyons, & Mr. Jean Valsou, Sieur de la Caylombiere, Pasteur de l'Eglise de la Mure, avec Charles de Vese Sr. de Cons, Ancien de l'Eglise de Dieu le fit, & Seigneur Du lieu: & François de la Combe, Ancien de l'Eglise de St Marcolin, sans Lettres de Deputation.

## XII.

Pour les Provinces de Bourgogne, Lionnois, Forez, & Beaujolais, Monfr. Esais Baillo, Pasteur de l'Eglise de Lion, & Mr. David le Protay, Pasteur de l'Eglise de Gex, avec Jean de Faucourt, Seigneur de Villarnon, Ancien de l'Eglise d'Avalon, & Monsieur Claude Catherine, Ancien de l'Eglise de Dijon, & Conseiller au Parlement de Bourgogne avec des Lettres de Deputation.

## XIII.

Pour la Province de Normandie, Mr. Antoine Guerout, Pasteur de l'Eglise de l'Indebenf, & Monfr. Jean Boudret, dit de la Buissonniere, Pasteur de l'Eglise d'Alençon, & Mr. Samuel de Lescherpiere, Pasteur de l'Eglise de Rouen, avec Nicolas le Feure, Ancien de l'Eglise de Caen avec des Lettres pour lesquelles on a censuré, tant le Synode de ladite Province, pour avoir remis la Nomination desdits Deputés aux Coloques, que le Coloque de la Haute Normandie, pour n'avoir pas observé l'egalité du nombre des Pasteurs & Anciens, suivant la Discipline, & néanmoins leurs quatre Deputés ont été admis dans ce Synode.

## XIV.

Pour la Province de Bretagne, Mr. René de Loffe, dit de la Touche, Pasteur de l'Eglise de Blain, & Mr. Pierre de la Place, Pasteur de l'Eglise de Syon, avec Louis d'Avangour, Seigneur du Bois de Cargroy, Ancien de l'Eglise de Nantes, & Elie de Goulene Seigneur de l'Andoniniere, Ancien de l'Eglise de Vieille-Vigne, avec des Lettres de Deputation.

## XV.

Il s'est aussi présenté Mr. Isaac Balderan, Pasteur de l'Eglise de Lescar, & principal du Colege dudit Lieu, envoyé par les Eglises de ce Pais-là ;  
pour

## T E N U A L A R O C H E L L E . 299

pour assister & avoir voix deliberative dans cette Compagnie ; laquelle Pa admis : Mais lesdites Eglises sont exhortées de joindre à l'avenir un autre Pasteur ou Ancien avec leurs Deputés, pour se trouver à nos Synodes Nationaux.

### X V I.

Monsieur *Jaques Capel* Pasteur, & le Sr. de *Berry* Ancien de l'Eglise de *Sedan*, Deputés des Eglises de la Souveraineté pour se trouver en cette Compagnie, n'y ont pas été admis, comme faisant une Province à part, d'autant qu'ils sont joints au Coloque de *Champagne* : Mais il leur sera néanmoins permis d'assister à l'Assemblée, lors qu'on y traitera ce qui concerne la Doctrine & la Discipline en general, & d'y proposer en leur rang ce qui concernera leurs Eglises en particulier & leur Academie.

### X V I I.

Après l'Invocation du Nom de Dieu la Compagnie procedant à la Nomination des *Moderateur*, *Ajoint* & *Secretaires*, les Deputés du Corps de Ville de la *Rochelle* se sont présentés, demandant que leurs suffrages fussent reçus pour ladite Nomination, comme faisant une Province entre les autres de ce Roiaume, & d'autant que ladite Nomination ne concerne pas la Doctrine, ni la Discipline des Eglises, mais leur Conservation commune : Sur quoi ayant été jugé que la Compagnie est purement Ecclesiastique, & qu'il est encore incertain si elle traitera de quelques Affaires d'une autre Nature, on n'a pas été d'Avis que les susdits *Moderateur*, *Ajoint* & *Secretaires* fussent Elus par d'autres Personnes que par des Ecclesiastiques : mais on a pourtant accordé auxdits Deputés d'avoir entrée & seance dans ladite Assemblée, pour y opiner & donner leur voix suivant le reglement de *Chastelleraud*, si on trouve bon d'y traiter des Matieres qui ne soient pas Ecclesiastiques.

### X V I I I.

On a élu pour moderer l'Action le Sieur *Beraud*, & pour Ajoint le Sieur *Merlin*, & pour recueillir & dresser les Actes les Srs. *Rivet* & *Roi*.

### X I X.

Parmi les Lettres de Deputation celles de quelques Provinces s'étant trouvées n'avoir point la Clause qui promet la soumission à tous les Decrets, & l'Aprobation des choses qui seront arrêtées & résolues, elles ont été averties de ne l'obmettre plus à l'avenir, d'autant qu'elle est tres-necessaire pour la validité des Conclusions de telles Assemblées; c'est de quoi les Freres du *Bearn* seront particulièrement avertis.

### X X.

Sur l'Instance de plusieurs Pasteurs & Anciens de Diverses Eglises, lesquels n'étant point Deputés, desiroient d'assister à l'Assemblée, pour voir & entendre tout ce qui s'y passeroit : la Compagnie considerant leur grand nombre qui croissoit excessivement, & eût attiré de la confusion & d'autres mauvaises consequences, si tous y eussent été admis indiferenment en toutes choses, n'a pas été d'avis de donner entrée à d'autres qu'aux Deputés, si ce n'est lors qu'on traitera des choses qui concernent la Doctrine, & la Discipline en general ; ce qui servira de Reglement pour l'avenir. Et tous ceux

la même qui viendront au Synode de leur propre mouvement sans avoir aucunes affaires particulieres & necessaires à y proposer, ne seront point reçûs dans l'Assemblée, s'ils n'aportent quelque Atestation du congé de leurs Eglises, avec l'imitation du tems qu'on leur aura permis de s'en absenter.

## X X I.

Parce que plusieurs, dès l'Ouverture de l'Assemblée, importunent toute la Compagnie, & troublent l'Ordre des Affaires, pressant les leurs particulieres avec impatience, à cause des fraix qu'ils font par un trop long sejour; Les Eglises seront averties qu'à l'avenir on ne procedera aux Apellations qu'au septième jour après la Convocation du Synode, afin que ceux qui y sont interessés ne se precipitent pas trop, & qu'ils aient le loisir de se presenter à propos.

## X X I I.

Les Reponses de Monsieur l'Eleveur Palatin faites aux Lettres du Synode de Gap, par lesquelles il étoit prié de travailler à l'Union des Eglises, ayant été lûës, comme aussi celles du Senat Ecclesiastique du Palatinat, de l'Université de Heidelberg, du Synode Provincial de Hollande & de Zelande, & du Pais de Hanau, de la Classe de Lausanne, Morges, Yverdon, &c. au Canton de Berne, & de l'Eglise de Geneve: La Compagnie y aiant trouvé toutes sortes de Temoignages d'une Sainte Afection pour la recherche & le desir de ce Bien Commun, & en particulier une Approbation entiere de la Confession de Foi des Eglises de ce Roiaume, a rendu graces à Dieu de ce qu'il nous a déjà élargi un tel Bien, concevant une bonne Esperance qu'en le continuant il touchera aussi l'Esprit de ceux qui sont encor à present en Discordre. C'est pourquoi tous sont exhortés de solliciter cette Union par de très-humbles Prieres.

## X X I I I.

On a aussi lû les Lettres de Monsieur Regnant, Pasteur de l'Eglise de Bourdeaux, qui avoit été chargé de celles du Synode de Gap, en allant en Allemagne pour ses affaires particulieres; où les aiant rendûës chacune à son Adresse, parce qu'une telle negociation lui a causé de l'incommodité, & qu'à son retour il a eu Ordre de faire un Voiage à la Cour à ses propres depens: aiant aussi fait quelques fraix pour l'Impression de la Confession de Foi: La Compagnie lui a accordé la somme de soixante dix Ecus pour son remboursement, & le remercie de ce qu'il a rendu fidelement lesdites Lettres, conferé avec Monfr. Piscator, & rapporté sa Reponse.

